

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

CORREZE
TULLE
TULLE
Secrétariat Général
SC

**Arrêté portant approbation du devis et de l'avenant au contrat présentés par LA POSTE pour une prestation « Remise et Collecte » du courrier de la collectivité pour la période courant du 2 janvier au 31 décembre 2024 et décidant le règlement de la dépense correspondante**

Le Maire-adjoint délégué aux Affaires Générales,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Vu l'arrêté n° 77 du 25 septembre 2020 portant approbation du devis présenté par LA POSTE pour une prestation « Remise et Collecte » du courrier de la collectivité pour la période courant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Vu l'arrêté n°105 du 3 décembre 2020 portant approbation du contrat présenté par LA POSTE pour une prestation « Remise et Collecte » du courrier de la collectivité pour la période courant du 2 janvier au 31 décembre 2021 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Vu l'arrêté n°115 du 21 décembre 2020 portant annulation et remplacement de l'arrêté n° 105 du 3 décembre 2020 et approbation du contrat présenté par LA POSTE pour une prestation « Remise et Collecte » du courrier de la collectivité pour la période courant du 4 janvier au 31 décembre 2021 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Vu l'arrêté n°110 du 9 décembre 2021 portant approbation du devis et de l'avenant au contrat présenté par LA POSTE pour une prestation « Remise et Collecte » du courrier de la collectivité pour la période courant du 3 janvier au 31 décembre 2022 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Vu l'arrêté n°112 du 21 décembre 2022 portant approbation du devis et de l'avenant au contrat présenté par LA POSTE pour une prestation « Remise et Collecte » du courrier de la collectivité pour la période courant du 2 janvier au 31 décembre 2023 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Vu l'arrêté n°115 du 30 décembre 2022 portant annulation et remplacement de l'arrêté n°112 du 21 décembre 2022 portant approbation du devis et de l'avenant au contrat présenté par LA POSTE pour une prestation « Remise et Collecte » du courrier de la collectivité pour la période courant du 2 janvier au 31 décembre 2023 et décidant le règlement de la dépense correspondante,
- Considérant que la collectivité a sollicité LA POSTE afin de renouveler cette prestation,
- Vu le devis présenté,
- Vu l'avenant au contrat présenté relatif à cette prestation,

## ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Approuve le devis et l'avenant au contrat présentés par LA POSTE – 9, Rue du Colonel Pierre Avia – 75015 PARIS pour effectuer une prestation « Remise et Collecte » du courrier de la collectivité (Collecte : prise en charge des envois à expédier, par un postier, dans les locaux communaux - Remise : distribution des courriers directement dans les locaux communaux, par un postier). Ladite prestation sera réalisée cinq fois par semaine.

Le forfait total pour la période du 2 janvier au 31 décembre 2024 s'élève à :

- 1 400 € HT soit 1 680 € TTC pour la collecte
- 1 475 € HT soit 1 770 € TTC pour la remise

Le règlement se fera ensuite sur présentation d'une facture annuelle.

**ARTICLE 3 :** La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Ville :  
Compte : 611 - Code : COU/COURRI

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

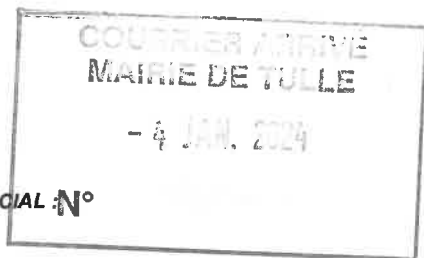
- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- LA POSTE

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Tulle, le 6 décembre 2023

  Le Maire-adjoint,  
Jacques SPINDLER

Transmis au contrôle de Légalité le : 11 DEC. 2023  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 11 DEC. 2023  
AD 103 - 06/12/2023



**VOTRE CONTACT COMMERCIAL N°**

**Mme Aurelie JAULHAC**

Mail : [aurelie.jaulhac-espeysse@laposte.fr](mailto:aurelie.jaulhac-espeysse@laposte.fr)

**COMMUNE DE TULLE**

10 RUE FELIX VIDALIN

BP 215

19012 TULLE CEDEX

**VOS INFORMATIONS :**

Code Client La Poste : 107744

Identifié sous SIRET : 21192720700012

Votre Enseigne : MAIRIE

Adresse du siège social :

COMMUNE DE TULLE

MAIRIE

10 RUE FELIX VIDALIN

BP 215

19012 TULLE CEDEX

Contact Client : **Mme Karine PLAS**

Qualité : DGA Ressources

Le présent devis est établi en application des Conditions Générales de Vente de La Poste pour les prestations Courrier Colis, disponibles sur «laposte.fr», et des Conditions Spécifiques ou Générales de Vente de chacune des offres visées ci-après.

Les Parties conviennent expressément que la signature du présent devis, vaut acceptation sans réserve des documents énumérés ci-dessus qui régissent l'exécution des prestations. Le contractant reconnait avoir lu et accepté les dits documents et s'engage à les respecter. A sa demande une copie des Conditions Spécifiques ou Générales de Vente peut lui être fournie par son interlocuteur commercial.

La signature du présent devis donne lieu à la création d'autant de contrats distincts qu'il y a d'offres de produits ou de services différents.

Chacune des offres de produits ou de services concernées est souscrite séparément et donne lieu à la création d'un contrat avec un numéro propre. L'annulation ou la modification de la commande dans le cadre d'une offre n'a pas de conséquence sur les commandes effectuées dans le cadre des autres offres.

Les modalités de facturation et de règlement sont prévues aux Conditions Spécifiques ou Générales de Vente de chaque produit ou service. Attention : Ces modalités peuvent être différentes d'un produit ou service à l'autre.

Lorsque les Conditions Spécifiques ou Générales de Vente prévoient le règlement par prélèvement, lors de la signature des présentes le contractant fournit un mandat de prélèvement SEPA ainsi qu'un relevé d'identité bancaire comportant ses identifiants BIC et IBAN.

**Ce devis peut être accepté et signé au plus tard le 03 janvier 2024**

**Ce devis No 1027952 « Remise et collecte 2024 » inclut la souscription des offres ci-dessous :**

Offre	Description
<b>Collecte Remise Plus</b>	Remise et/ou enlèvement par un postier de votre courrier directement dans vos locaux, à l'horaire de votre choix, jusqu'à 6 jours par semaine.

**DETAIL DES PRESTATIONS**
**Prestation N°1 - Collecte Remise Plus**

N° de Contrat : D-1027952-1

[Cliquez ici pour consulter les Conditions Spécifiques et Générales de Vente liées à cette offre.](#)

*Selon les Conditions Spécifiques et les Conditions Particulières de Vente de l'offre, la Poste assurera, en fonction du choix du Client, les services de Collecte et/ou Remise du courrier du CLIENT à l'adresse indiquée ci-après et à compter de la date de prestation indiquée ci-après. Cette date est donnée à titre indicatif et pourra être modifiée en fonction des contraintes de mise en oeuvre après information préalable du CLIENT par tout moyen.*

**Détail de la prestation commandée**

Département de prestation :	Métropole
Est-ce une prestation :	Annuelle
Date de début de prestation :	02/01/2024
Date de fin de prestation :	31/12/2024
Interlocuteur :	Mme PLAS Karine DGA Ressources Mail : karine.plas@ville-tulle.fr Tel : +33555217377

**Collecte**

Adresse de prestation :	COMMUNE DE TULLE 10 RUE FELIX VIDALIN 19000 TULLE
Zone de prestation :	Hors Paris
Tranche horaire de collecte :	13h30-15h30
Jours de prestation :	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
La collecte doit-elle être aussi réalisée le samedi ? :	Non
Temps d'accès :	0 à 2 min
Volume maximum total collecte :	800 plis
Information ICR :	Service ICR - Le client est informé en cas de dysfonctionnement. Le Client bénéficie gratuitement du service d'information Collecte et Remise. Pour être prévenu en cas de retard, il peut mettre à jour ses contacts sur le site d'information Collecte et Remise ( <a href="http://www.laposte.fr/infocollecteremise">www.laposte.fr/infocollecteremise</a> ). Sur ce site, un compte Client est créé automatiquement avec les informations de l'interlocuteur de référence désigné par le Client. C'est par défaut le signataire du présent devis.

**Remise**

Adresse de prestation :	COMMUNE DE TULLE 10 RUE FELIX VIDALIN 19000 TULLE
Zone de prestation :	Hors Paris
Tranche horaire de remise :	8h01-9h00
Jours de prestation :	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

La remise doit-elle être aussi réalisée le samedi ? Non

: Temps d'accès : 0 à 2 min

Volume maximum total remise : 800 plis

Information ICR : Service ICR - Le client est informé en cas de dysfonctionnement. Le Client bénéficie gratuitement du service d'information Collecte et Remise. Pour être prévenu en cas de retard, il peut mettre à jour ses contacts sur le site d'information Collecte et Remise ([www.laposte.fr/infocollecteremise](http://www.laposte.fr/infocollecteremise)). Sur ce site, un compte Client est créé automatiquement avec les informations de l'interlocuteur de référence désigné par le Client. C'est par défaut le signataire du présent devis.

### Montants

Les montants des prestations indiqués ci-dessous ont été établis à partir des informations déclaratives communiquées par le Client. Ils peuvent faire l'objet d'une modification à la hausse ou à la baisse après contrôle effectué par La Poste (cf. article 9.2 des CSV).

Descriptif	Quantité	Tarif unitaire H.T. / Net	Montant H.T. / Net	T.V.A.	Montant T.T.C.
Collecte Plus annuelle	1	1400,00 €	1400,00 €	280,00 €	1680,00 €
Prorata Collecte Plus annuelle du 02/01/2024 au 31/12/2024	1	1400,00 €	1400,00 €	280,00 €	1680,00 €
Remise Plus annuelle	1	1475,00 €	1475,00 €	295,00 €	1770,00 €
Prorata Remise Plus annuelle du 02/01/2024 au 31/12/2024	1	1475,00 €	1475,00 €	295,00 €	1770,00 €

*T.V.A. appliquée selon le taux normal en vigueur*

*Le montant total des prestations indiquées ci-dessus n'inclut pas le prix des options non mentionnées et pouvant être souscrites par le Client en cours d'exécution du contrat.*

### Adresse de facturation

COMMUNE DE TULLE  
10 RUE FELIX VIDALIN  
BP 215  
19012 TULLE CEDEX

### Modalités de paiement

Echéancier de paiement : Annuel

**Ce document ne tient pas lieu de facture.**

Fait à Limoges....., le 02.12.24  
**Pour La Poste**  
Mme Aurelie JAULHAC

DIRECTION DES VENTES ENTREPRISES  
BRANCHE SERVICES-COURRIER-COLIS  
5 RUE DE LA CERAMIQUE CP 11  
BP 23320  
87033 LIMOGES CEDEX 1



Fait à Tulle....., le 6/12/2023  
**Pour le contractant**  
**COMMUNE DE TULLE**  
M. Bernard COMBES  
Qualité : MAIRE représentant la ville de Tulle  
*Mention "lu et approuvé"*  
*Nom, qualité, signature et cachet*



*lu et approuvé*

